

3 Octobre 2008

GROUPE EUROTUNNEL SA

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

**Descriptif (article 241-2 Règlement Général AMF)
publié le 30 juin 2008**

**Déclaration hebdomadaire des transactions
sur actions ordinaires propres (ISIN : FR00105333075)**

En application de l'article 241-4 du Règlement général de l'AMF et dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 27 juin 2008, Groupe Eurotunnel SA (GET SA) déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du **29/09/2008** au **03/10/2008** :

Séance du	Nombre de titres achetés	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
29/09/2008	150,000	7.823	1,173,450.00
30/09/2008	50,000	8.277	413,850.00
01/10/2008	144,915	8.078	1,170,623.37
02/10/2008	50,000	7.810	390,500.00
03/10/2008	50,000	7.566	378,300.00
TOTAL	444,915		3,526,723.37

Ces transactions n'ont pas donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.

Relations Investisseurs

Site : www.eurotunnel.com